



ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de WERVICQ SUD,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2014 portant délégations d'attribution au Maire
Vu le code de la commande publique
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un marché pour les travaux d'entretien d'espaces verts de la commune,
Considérant l'avis d'appel à concurrence lancé le 22 janvier 2020 au BOAMP
Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les sociétés suivantes sont arrivées première au tableau de classement des offres : METROPOLE ESPACES VERTS pour les lots 1 :zone Nord, et 2 : Zone Est, SARL BENOIT DELOS pour les lots 3 : zone ouest et 4 : zone sud,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Il sera conclu un marché public avec les sociétés ci-dessous pour l'entretien des espaces verts communaux

METROPOLE ESPACES pour les lots
1 : ZONE NORD
2 : ZONE EST

SARL BENOIT DELOS pour les lots
3 : ZONE OUEST
4 : ZONE SUD

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense (TTC) à engager pour ce marché est :

LOT 1 : tranche ferme :	7 331.52 euros - prestations complémentaires	1 936.80 euros
LOT 2 : tranche ferme :	22 447.78 euros - prestations complémentaires	2 198.40 euros
LOT 3 : tranche ferme :	5 737.82 euros - prestations complémentaires	921,60 euros
LOT 4 : tranche ferme :	12 765.67 euros - prestations complémentaires	1 084.80 euros

ARTICLE 3 : Conformément aux délégations prévues dans la délibération du 30 mars 2014, Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Monsieur le Trésorier Municipal et le Service Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WERVICQ-SUD, le 2 avril 2020

Le Maire
JEAN GABRIEL JACOB

